

Théâtre Municipal - Rénovation de la salle de l'accueil - Adoption du programme et demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : au XVIII^{ème} Siècle, Charles André de LACORE, alors intendant de la province, fut à l'origine de la construction d'un théâtre à Besançon. Celui-ci sera érigé à la fin de l'Ancien Régime, entre 1778 et 1784, selon les plans de l'architecte parisien Claude Nicolas LEDOUX.

Ce monument, inauguré le 9 août 1784, était remarquable à l'époque par son parterre assis, sa salle en amphithéâtre, son immense scène, sa fosse d'orchestre, l'une des premières réalisées, ainsi que son décor.

Un décret du 15 juillet 1928 classe le péristyle monument historique ;

Le 29 avril 1958 un incendie ravage complètement cet édifice de grande renommée. Seule la colonnade (toujours classée) et la quasi totalité des façades extérieures seront épargnées.

Cette même année, à la demande de M. Jean MINJOZ, Maire de Besançon, il est reconstruit (la maîtrise d'œuvre étant assurée par MM. JABOEUF, BARRES et ROBERT), et réouvert au public.

Aucun aménagement important n'a été effectué depuis cette date.

L'actuelle vétusté de la salle et du rideau de fer, du système de désenfumage, le mauvais état de la couverture, portent préjudice à l'image de cet édifice.

La Ville de Besançon souhaite, d'une part, entreprendre les travaux de mise en conformité et d'autre part, saisir cette opportunité pour réaliser la rénovation complète des locaux recevant du public : grande salle et hall d'entrée.

Ces travaux ne doivent perturber qu'au minimum la saison théâtrale. La programmation, actuellement arrêtée, permet la fermeture du Théâtre du 30 avril 1994 au 8 janvier 1995. Ainsi, leur exécution devra impérativement être faite pendant cette période.

Le programme défini avec la Direction du Théâtre est le suivant :

Sécurité et mise en conformité

Réfection de la couverture

Désenfumage locaux

Remplacement du plafond

Remplacement du rideau de fer

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Réfection complète des installations électriques et des installations chauffage-ventilation.

Modernisation de l'équipement

Agrandissement de la fosse d'orchestre et mise en place d'une plate-forme hydraulique

Restructuration du hall et du foyer

Remplacement des fauteuils

Création d'un bar dans le foyer

Réfection des installations scéniques (électricité)

Création d'une régie de scène avec réseau vidéo

Création d'une régie de salle pour les «petits spectacles»

Réfection de la sonorisation et installation d'un système de climatisation type confort

Embellissement des locaux.

Travaux sur les façades

Réouverture des baies sur le péristyle avec remplacement de toutes les menuiseries

La maîtrise d'œuvre sera assurée par les services techniques municipaux assistés d'un architecte d'intérieur, de bureaux d'études (acoustique, structure, électricité-chauffage-ventilation, etc.), et d'un bureau de contrôle.

Les travaux sur les extérieurs, dont les études seront menées conjointement avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et l'Architecte des Bâtiments de France, feront l'objet d'un dossier particulier.

Les études préliminaires conduites à partir du programme font ressortir un coût de l'opération que l'on peut estimer entre 18 et 20 millions de Francs, dont 1 million de Francs environ pour les études.

Le planning de l'opération bâti, à partir des dates de fermeture envisagées de l'établissement (30 avril - 31 décembre 1994), serait le suivant :

- présentation de l'avant-projet détaillé au Conseil Municipal de décembre 1993,
- dossier d'appel d'offres à constituer pour février 1994 et ouverture des plis en mars 1994,
- démarrage des travaux fin avril 1994,
- réouverture le 8 janvier 1995.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme proposé,
- autoriser M. le Maire à faire lancer immédiatement les études correspondant à l'APD,
- solliciter les participations financières de l'État, de la Région et du Département,
- voter en dépenses un crédit de 500 000 F pour financer les études à conduire d'ici la fin de l'année qui sera rattaché sur la ligne budgétaire 903.64.232 CP 93034 (33000) qu'il convient d'abonder par des crédits qui ne seront pas dépensés d'ici la fin de l'exercice, à savoir :

* 125 000 F inscrits au chapitre 903.61/130.86021.33000 «Palais Granvelle - Musée du Temps»,

* 375 000 F inscrits au chapitre 903.64/232.00509.33000 «Centre Dramatique National».

M. LE MAIRE : C'est vrai que le choix qui a été fait ne correspond sans doute pas au vœu de quelques-uns d'entre vous. J'avais demandé aux services techniques d'étudier trois possibilités.

La première, vers laquelle la Commission Culturelle s'orientait plutôt, c'est de garder la coque et de restructurer dans cette coque, à partir du toit qu'il faut refaire car c'est un toit en fibrociment qui a 35 ans d'âge, un Théâtre Municipal de prestige avec toutes les conditions actuelles, modernes, etc. d'un vrai grand théâtre.

Deuxième solution, la solution minimale qui consiste à reprendre d'abord le toit, le plafond, les sièges, l'acoustique, la climatisation de façon à avoir un théâtre tel qu'il est actuellement mais avec d'autres conditions de confort et avec le maximum de ce qui peut être fait actuellement dans le sens d'une modernisation de ce théâtre. Cette solution qui semble celle retenue pour l'instant se chiffre entre 18 et 20 MF.

Il y aurait enfin une solution intermédiaire qui consisterait à revoir aussi l'ensemble de l'appareillage de scène, le gril etc. et il faudrait à ce moment-là ajouter 10 MF. La solution la plus grandiose, la plus importante n'a pas été chiffrée, mais elle se situerait aux environs de 60 MF.

On a choisi la solution minimale d'abord pour des raisons purement financières et budgétaires et on a conservé cette solution bien qu'un point difficile reste à régler. Il s'agit des dimensions de la scène qui, reconstruite en 1958, n'a que 8 mètres de profondeur et 12 mètres de large. Nous avons demandé à nos services techniques si on ne pouvait pas agrandir cette scène de façon sommaire, dans le sens de la profondeur, de 3 ou 4 mètres. Mais le fond de scène est un mur porteur épais ; en l'enlevant, il faut restructurer tout le fond du théâtre et le couvrir d'une dalle de 480 m² importante, très haute, très épaisse. On passerait donc dans l'objectif le plus ambitieux qui consisterait à revoir totalement la structure interne de la salle de théâtre.

Dans ces conditions, je propose qu'on fasse réaliser l'étude sur la solution minimale en demandant à nos services de chiffrer les deux variantes, la variante n° 1 c'est-à-dire moderniser en même temps tout l'appareillage scénique et la variante n° 2, soit la rénovation totale. Je vous dis tout de suite que la solution extrême ne me convient pas car d'une part cela va prolonger les délais d'étude d'environ un an et d'autre part cela suppose la fermeture du Théâtre Municipal 18 à 24 mois.

M. LIME : Mon point de vue sur ce projet est connu donc je n'insisterai pas ; de plus, la présentation que le Maire vient d'en faire montre bien où se situe la divergence.

S'agissant de ce problème, pour ma part j'avais deux attentes qui sont là insatisfaites et c'est la raison pour laquelle je ne suis pas d'accord avec le projet qui nous est soumis. La première attente consiste à dire que je crois qu'il faut effectivement, non seulement pour Besançon mais aussi pour la Région car il n'y a pas cela globalement dans notre région, une salle de grande qualité. La Franche-Comté a besoin quelque part, et ce quelque part ne peut être qu'à Besançon, d'une salle de grande qualité pour les activités musicales dans toute leur ampleur et pour les activités théâtrales de haut niveau. C'est un besoin qui n'est pas simplement un besoin d'images d'ailleurs, je ne suis pas favorable à la culture image même si à un moment elle doit jouer son rôle, mais un besoin du développement culturel dans son ensemble. Une salle de cette nature-là implique, et cela vient d'être dit très très clairement, un travail sur la scène. La scène du Théâtre Municipal de Besançon est aujourd'hui insuffisante pour un certain nombre de spectacles, elle est effectivement trop petite ! C'est ainsi que l'an dernier encore, pour cette raison, René LOYON n'a pas pu faire venir un spectacle de la Comédie Française. C'est la première attente que l'on pouvait avoir s'agissant du théâtre, avoir une vraie salle qui remplisse toutes les qualités professionnelles et ne pas reporter finalement le

problème parce qu'on va faire là quelque chose qui ne correspondra pas à l'attente des professionnels et du public sur la question. Le problème de la jauge, à mon avis, ne se pose effectivement pas car pour Besançon, la capacité du théâtre est tout à fait normale et convient aux besoins.

La deuxième attente que pour ma part j'avais, c'était un peu comme cela que je tendais à poser le problème, consistait à dire qu'on ne peut pas travailler uniquement sur le bâtiment, un théâtre c'est un lieu et c'est un lieu dans lequel il se passe quelque chose et il n'est justifié, notamment à un certain niveau d'exigences, qu'en fonction d'un projet culturel qui lui est lié, c'est-à-dire que je pensais que l'élaboration d'un projet sur le théâtre impliquait en même temps l'élaboration d'un projet culturel pour ce théâtre. En quelque sorte c'était la nécessité de répondre à la question suivante : une belle salle, une bonne salle, pour y faire quoi ? Je pensais qu'en même temps il convenait de travailler sur le projet culturel à implanter dans ce théâtre, un projet culturel pour la musique et pour le théâtre et que cela impliquait notamment un certain nombre de remises en cause dans l'activité théâtrale à Besançon. Voilà tout simplement mais très clairement les raisons que je crois importantes qui me conduisent à ne pas être d'accord avec le projet présenté.

M. NACHIN : Je souscris pour une large part à ce que vient de dire Bernard LIME mais je voudrais revenir sur ce qui semble être la motivation de votre choix ; j'espère que ce n'est pas un choix définitif et que vous pourrez peut-être aussi évoluer sur cette question.

Votre choix semble être déterminé par des raisons d'ordre financier et la solution vers laquelle vous tendez est plutôt celle qui serait la moins onéreuse pour les finances publiques. Je sais que vous avez appris de la bouche de M. BALLADUR que l'État envisageait de diminuer les aides qu'il apporte aux communes. La première de ces aides est la Dotation Globale de fonctionnement qui ne va pas augmenter en 1994 et restera donc au même niveau que celle de cette année, et cela représentera pour Besançon un manque à gagner de l'ordre de 4 MF. Par ailleurs, la loi de finances de 1994 laisse aussi à penser qu'il y aura des restrictions budgétaires de l'ordre de 8 à 10 MF pour Besançon. Vous avez exclu une hausse des impôts qui serait de l'ordre de 3 % et, d'après l'Est Républicain du 25 septembre, vous envisagez plutôt des économies sur les investissements et sur le personnel communal. Or, diminuer les investissements, et là il s'agit d'un investissement important, culturel, réduire les effectifs du personnel même en employant la méthode douce qui consiste à ne pas remplacer les départs en retraite, va contribuer à faire croître le chômage et si tous les maires, si tous les responsables de collectivité locale, d'administration, si les chefs d'entreprise agissent comme vous, nous allons vers les 4 ou 5 millions de demandeurs d'emploi.

Peut-être faudrait-il avoir recours à une solution qui exige plus de courage. Il faut peut-être dire à nos concitoyens que, dans la situation actuelle, la priorité absolue est la création d'emplois et que cela n'est possible qu'en ayant recours à une augmentation des impôts. Tout à l'heure j'entendais Patrick PIERLOT dire qu'il préférerait qu'on augmente les impôts un petit peu plutôt que de rendre payant les garderies et les études, je rejoins son point de vue. En voulant tenir l'engagement que vous avez pris en 1989 de ne pas augmenter les impôts alors que la situation économique n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, vous allez contribuer à faire augmenter le nombre des chômeurs.

On ne pourra pas donner du travail à tous les demandeurs d'emploi, à tous les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sans réduire la durée du temps de travail et je me réjouis de constater que cette idée des écologistes fait son chemin, qu'elle est reprise par l'Épiscopat, par certains députés RPR, voir l'amendement Jean-Yves CHAMAR et par Michel ROCARD lui-même qui se déclare dans Libé de ce matin pour une réduction massive du temps de travail. Alors, Monsieur le Maire, je crois qu'il faut, pour reprendre l'expression employée tout à l'heure par Jacques VUILLEMIN, prendre des décisions courageuses et des mesures concrètes et je crois qu'engager des crédits certes importants pour faire une rénovation prestigieuse, pourquoi pas, du théâtre de Besançon, serait une bonne

chose. Je crois qu'il ne faut pas hésiter à investir dans des réalisations de ce type, des réalisations culturelles alors qu'on dépense des sommes autrement plus importantes dans la voirie, etc. Les crédits sur lesquels je n'ai pas voté tout à l'heure, seraient je pense beaucoup mieux investis dans une rénovation vraiment exemplaire du Théâtre Municipal.

M. LE MAIRE : Je suis content d'apprendre que vous voteriez une augmentation des impôts locaux. Comme vous le disiez, les maires des grandes villes ont été reçus par MM. BALLADUR, PASQUA et HOFFEL une heure et demie pour justement traiter de nos problèmes qui sont les mêmes pour toutes les villes. La réforme de la DGF et la loi de finances pour 1994 sont désastreuses pour les villes au-dessus de 10 000 habitants, tout cela au nom de l'aménagement du territoire vu d'une autre façon, comme s'il n'était pas nécessaire non plus d'aménager le territoire urbain. Cela va bien évidemment nous poser des problèmes. J'ai d'ailleurs rappelé à M. BALLADUR que j'ai vu à sa descente d'hélicoptère lorsqu'il est venu à Besançon et qui a demandé à me voir personnellement après ce qui était prévu au Conseil Général et auquel je ne pouvais assister n'étant pas invité, je lui ai donc rappelé à ce moment-là combien la situation des villes était tout près du sinistre. Alors comment faire ? Nous n'aurons donc pas de recettes complémentaires en ce qui concerne la DGF, les autres recettes de l'État vont plutôt diminuer. Que faire sinon essayer de faire des économies ? Où ? Dans les grands secteurs où l'on dépense c'est-à-dire dans l'ensemble des investissements, et puis dans le personnel. Je ne vois pas où l'on peut ailleurs faire des économies et augmenter les recettes me paraît difficile. Enfin, on n'en est pas encore là. La loi de finances pourra être amendée et j'espère qu'elle le sera en direction des collectivités locales, mais pour l'instant c'est vrai que nous sommes dans une situation qui commence à être inquiétante même pour les villes comme Besançon où depuis déjà bien des années on essaie de faire du redéploiement, de limiter ceci et cela. Je crois qu'on ne fait pas ici de dépenses somptuaires ou dépenses de prestige inutiles, on essaie de répartir au mieux le milliard de budget que vous votez ou que vous ne votez pas, mais qui est celui de la Ville.

Mme FOLSCHWEILLER : A vous écouter Monsieur le Maire, vous avez tout à fait conforté l'impression que j'avais à la lecture de ce dossier. J'avais l'impression d'un projet aussi bâclé que la réflexion qui y a présidé.

M. LE MAIRE : Expliquez-moi : la réflexion qui a présidé à quoi ?

Mme FOLSCHWEILLER : Au dossier qu'on a là et j'ai l'impression que le projet qui en sortirait serait aussi bâclé que ça. Vous avez parlé d'urgence, vous avez dit «j'ai choisi», où est le débat ? Il n'y a pas eu de débat préalable. Vous nous dites qu'il y a trois solutions, on l'apprend ce soir ce n'était même pas dans le dossier. Je pense que c'est un peu regrettable quand une ville comme Besançon accueille le festival et le concours de jeunes chefs d'orchestre de ne pas avoir de réflexion approfondie sur ce projet de rénovation du théâtre. Je dis que le dossier est mal étudié et là j'ai envie de dire qu'il y a deux poids deux mesures. Nous avons vu d'autres dossiers en matière de culture qui ont été plus approfondis, notamment le dossier du Palais Granvelle dont on se demande d'ailleurs s'il verra le jour et qui se chiffrait à environ 70 MF, soit à peu près le même chiffre que la première solution maximale dont vous nous avez parlée tout à l'heure, puis le projet de restructuration du Centre Dramatique National où là on avait eu un dossier un peu plus approfondi.

S'agit-il ici d'un avant-projet sommaire ? Auquel cas il n'y a même pas de chiffrage des différentes interventions. Pourtant vous nous dites qu'il y a eu des études préliminaires et le chiffre final de l'intervention serait de 18 à 20 MF, est-ce que cela a réellement été chiffré ? On n'a pas de précision. Deuxièmement, ce qui est peut-être le plus important, il n'y a pas de plan de financement, qui va payer cette restructuration ? Y a-t-il eu des négociations, des discussions avec l'État, avec la Région puisqu'on parle de Besançon capitale régionale en matière de la culture ? Il n'y a rien, il n'y a aucune précision là-dessus alors que j'ai repris un autre dossier comme celui de la restructuration du

Centre Dramatique National où là il y avait eu des débats, des discussions pour savoir quelle serait la mise de fonds des autres collectivités.

Je ne peux absolument pas me prononcer sur ce dossier et je ne pense pas que vous soyez disposé à le reporter puisque vous avez parlé d'urgence, donc je voterai contre.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, Mme FOSLCHWEILLER me vole beaucoup de mes propos, mais je vais tout de même en rajouter parce que je pense qu'il est invraisemblable que vous osiez nous déclarer d'abord dans la première page qu'aucun aménagement important et par voie de conséquence aucun travail d'entretien n'ont été fait dans ce Théâtre Municipal depuis 30 ans.

M. LE MAIRE : 35 ans.

M. JACQUEMIN : Quelle est donc votre politique d'entretien des bâtiments publics ? J'avais d'ailleurs attiré votre attention sur l'état de délabrement de ce théâtre dans lequel nous avons quasiment honte d'entrer depuis plusieurs années. Ce que vous nous proposez aujourd'hui pour partie sont des travaux incontournables car il faut savoir que le plafond menace d'effondrement, que le rideau de fer est tombé de lui-même sans qu'on ait bien voulu le manipuler et il est évident que ça représente grand danger pour ceux qui sont sur la scène. Ce sont donc des travaux de sécurité d'urgence.

Vous nous proposez une solution, puis dans votre propos introductif, vous nous dites ce n'est pas une solution mais peut-être trois. Autrement dit, vous nous proposez un dossier dans l'improvisation la plus totale et je rejoins les propos de Mme FOLSCHWEILLER à l'instant. Nous devons avoir un débat sur cet équipement culturel.

En début de séance, vous nous avez affirmé qu'il y avait une politique culturelle, un projet culturel à Besançon, que tout allait bien, nous venons d'avoir la preuve que non et M. LIME l'a d'ailleurs dit puisqu'il a parlé de l'inexistence du projet culturel s'attachant à cette salle. Or, quand on sait la place que tient dans la politique culturelle de la Ville tout ce qui s'attache au théâtre, à la musique, à la danse, à tous ces arts qui sont sur la scène, je ne comprends pas qu'on puisse dire qu'on ait une véritable politique culturelle.

Vous venez de nous faire la preuve par 9 Monsieur le Maire, que le débat est à reprendre. Nous ne pouvons pas nous contenter aujourd'hui d'une décision prise à la sauvette. Il est certain qu'à Besançon nous avons à réfléchir pour l'avenir à un équipement culturel important où puisse se développer un bon nombre de disciplines comme le lyrique bien sûr mais aussi la danse, le théâtre, la musique et également des équipements un peu périphériques et complémentaires qui permettent aux troupes de répéter.

Nous ne pouvons pas prendre une décision comme celle que vous nous proposez ce soir sans un minimum de débat. J'ajoute qu'on a eu des débats d'orientations budgétaires où jamais il n'a été question d'un investissement aussi important. Vous nous proposez des débats d'orientations budgétaires qui sont, et on l'a déjà dit ici, toujours le nez sur l'obstacle sans aucune vue prospective. Nous en avons encore une confirmation ce soir et nous vous demandons, l'équipe Une Ambition pour Besançon, de reporter à plus tard et après un débat ici, cette importante décision, sauf évidemment en ce qui concerne les mesures de sécurité absolument nécessaires.

M. BAS : Monsieur le Maire, je souscris naturellement à tout ce qui a été dit par les orateurs précédents. Je pense que d'ailleurs tout le monde partage un peu cette idée qui est absolument invraisemblable de s'engager dans un projet aussi important sans avoir défini au préalable un projet

culturel et de ce qui allait être mis à l'intérieur de cette coquille ; prenons garde à ce que cette coquille ne soit pas vide.

Je voudrais simplement mettre l'accent sur le caractère d'urgence. Voilà une salle qui est dans un état lamentable depuis quelques années, très mauvais autrefois et tout d'un coup il y a urgence, ce projet surgit apparemment un peu brutalement, il n'y a pas eu de concertation réelle avec les milieux culturels, il n'y a pas eu vraiment de concours d'architectes et surtout à ma connaissance, ce projet n'a pas été inscrit au budget, il n'y a aucune orientation budgétaire pour l'instant. C'est une urgence qui paraît tout de même un peu étrange et je suis tout de même surpris de voir que ce rapport qui manque d'orientation claire sur le plan du contenu, en tout cas a une chose qui est parfaitement claire et je m'excuse de mettre les pieds dans le plat, c'est la date de l'inauguration qui est fixée au 8 janvier 1995 qui me semble tout de même être près d'une certaine échéance et je serais un peu tenté de dire que c'est une urgence de nature électorale.

Mme DUFAY : Je m'associe aux demandes de report de cette question en raison de l'hypothèse nouvelle que vous nous avez avancée, Monsieur le Maire, et d'une étude complémentaire qui nous permettrait de voir quelles améliorations apporter à la scène. Simplement ce que je voudrais dire à M. JACQUEMIN, c'est que je ne pense pas que M. LIME ait parlé d'inexistence d'un projet culturel. Pendant quatre ans, nous avons œuvré à la définition d'un projet culturel en commission en travaillant fort abondamment sur cette question et la politique culturelle que vous décriez tant en disant qu'il n'y en a pas dans cette ville, je crois qu'elle existe. Nous l'avons développée dans deux directions qui sont : premièrement le souci de démocratiser et de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et c'est tout le travail notamment qui a été développé autour de la lecture, et puis deuxièmement c'est le souci de faire participer la culture au rayonnement et au prestige de notre ville avec toutes les questions que cela suppose. Mais il y a un cadre qui a été fixé et je n'aime pas entendre dire qu'il n'y a pas de politique culturelle et qu'il n'y a pas de projet. C'est une attaque à l'Adjoint et au Maire parce que je sais que le Maire a défendu cette politique.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de faire un petit peu d'histoire. Lorsque le 9 août 1784 Louis-Joseph de BOURBON, Prince de Condé, et son fils le Duc Louis-Henri franchissent l'élégante colonnade du péristyle et pénètrent dans la nouvelle comédie qu'ils viennent inaugurer, ils découvrent l'admirable amphithéâtre auquel Claude-Nicolas LEDOUX et l'architecte Claude-Joseph, Alexandre BERTRAND travaillaient depuis six ans et ce décoré par les meilleurs artistes comtois et versaillais. Le Mercure de France du 4 septembre 1784 consacra d'ailleurs un long article à cette cérémonie et à l'édifice, considérant que cette réalisation était exceptionnelle et présentait des caractères de progrès et de nouveautés. Rêvons quelques instants, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : L'histoire ancienne, vous savez, ne me passionne pas...

Mme DUVERGET : L'amphithéâtre avec ses 36 rangs de sièges couverts de tissu bleu allant des tonalités les plus profondes aux plus pâles, sa galerie sculptée de bois doré, ses bacchanales en grisaille, son plafond peint où Apollon scintillant d'or et d'argent sur fond de nues, préside à l'assemblée des arts sous le pinceau du célèbre Louis BOCQUET et avec sa colonnade finale, magistral alignement de 28 fûts cannelés ornés de 196 pics, semée elle-même de 16 000 fleurs de lys. Ajoutons que cette nouvelle comédie était dotée d'une scène gigantesque, d'un parterre enfin assis et de la première fosse d'orchestre au monde. Besançon entrait ainsi dans l'histoire du théâtre avec l'une des plus belles illustrations architecturales du siècle des lumières. Ce document est cité par Lionel ESTAVOYER dans son ouvrage Claude-Nicolas LEDOUX à Besançon. L'auteur montre par ailleurs que malgré les dégâts occasionnés par la Révolution à ce symbole de l'ancien régime, le Théâtre de Besançon était néanmoins considéré en 1958, avant l'incendie, comme l'un des plus beaux de France.

Monsieur le Maire, entre une restitution à l'identique de cette fastueuse salle de spectacles XVIII^{ème} Siècle telle qu'elle est présentée d'ailleurs au Musée des Maquettes de la Saline d'Arc-et-Senans et le projet actuel qui consiste, je cite vos propos de l'article de presse du 22 septembre «à donner un air de jeunesse», il me semble qu'il existe une troisième voie, celle-ci vous le savez est chère aux gaullistes !

En effet, le programme que vous avez défini avec le Directeur du Théâtre, s'il satisfait aux nécessités techniques de sécurité et de modernisation de l'équipement, néglige complètement la décoration intérieure. Sur ce thème, il comporte juste trois mots : embellissement des locaux en neuvième point du deuxième chapitre. Or, dans un monument historique, on ne peut se contenter de la simple fonctionnalité. Il est des correspondances entre l'intérieur et l'extérieur qu'il convient de respecter.

J'aimerais aussi vous rappeler, Monsieur le Maire, que Besançon n'est pas seulement une ville d'art, c'est aussi une ville d'artistes. Un certain nombre d'entre eux souhaitent ardemment être associés à l'embellissement de notre cité. Les entreprises artisanales en bénéficieraient également. En m'inspirant de réalisations qui ont su marier judicieusement l'architecture classique et l'art contemporain tel le plafond de l'Opéra de Paris revu en 1964 par CHAGALL ou le rideau de scène du Théâtre du Châtelet recréé en 1989 par Gérard GAROUSTE. Je propose que soit lancé un concours d'artistes pour le plafond et le rideau de scène du Théâtre, deux éléments qui plus que tout autre signent la personnalité de l'architecture intérieure d'un édifice et dont l'audace s'inscrivait dans l'esprit de LEDOUX. N'oublions pas que pour LEDOUX, le théâtre n'était pas un banal centre de loisirs. Il avait une vocation sociale, il était le lieu d'une célébration quasi-religieuse resserrant le lien communautaire. Alors, Monsieur le Maire, au-delà des siècles, réalisons l'ambition de ce génial utopiste : instruire et émouvoir.

M. JUSSIAUX : Je suis impressionné par les interventions de nos collègues d'Une Ambition pour Besançon parce que «ça c'est des gens qui ont de l'estomac» comme on dit familièrement. Arriver à nous dire, et parfois dans une même phrase : «comment cela se fait-il que depuis tant d'années vous n'avez rien fait et que vous décidez brutalement de vous y mettre, c'est scandaleux on ne peut pas l'accepter», c'est une logique mentale qui me dépasse très largement, donc j'admire ! En général j'admire en silence, vous m'entendez fort peu dans cette enceinte mais ce soir je vais quand même commenter un peu parce qu'à entendre certains intervenants on pourrait se croire à une soirée avec Raymond DEVOS !

Par rapport à l'intervention de mon ami Bernard, je dois dire que je comprends très bien sa motivation et son argumentaire. Je ne partage pas les conclusions qu'il a cru bon, lui, d'en tirer. Je crois qu'on a tous, dans une équipe municipale, un ou plusieurs gros dossiers auxquels on tient beaucoup, auxquels on est très attaché mais qui pour des raisons de contraintes financières, ne peuvent pas voir le jour, ne peuvent pas déboucher sur des réalisations à la hauteur de ce qu'on souhaiterait et de ce qu'on espère. J'ai envie de dire que ça fait partie de la fonction, grandeur et servitude, de modeste adjoint dans une petite ville de province. La contrainte financière est toujours là. Tous ceux qui ont essayé de l'oublier que ce soit dans l'entreprise bien évidemment mais que ce soit aussi dans des collectivités on le voit aujourd'hui avec le Conseil Régional, à un moment donné s'en mordent cruellement les doigts. On dit souvent gouverner c'est prévoir, mais je crois qu'on peut dire aussi que gouverner c'est choisir. A un moment donné il revient bien au capitaine de l'équipe de dire que compte tenu des projets, de leur coût et des contraintes financières, l'option qui est retenue sera celle-là. C'est vrai que cela nous est arrivé à tous ; ça peine, ça nous fait mal au cœur, pour autant on ne baisse pas les bras.

Je voudrais dire aussi un mot à André NACHIN. Je n'engage pas le débat avec lui sur la réduction du temps de travail et les amendements déposés à l'Assemblée, mais sur la problématique

Ville et emplois sur laquelle je trouve qu'il a une courte vue. Si on ne voit le rapport Ville et emplois qu'en terme d'emplois directs dans la fonction publique territoriale, on passe à côté de ce qui est à mes yeux le plus important, la quantité énorme d'emplois que la Ville peut aider à construire, à consolider, à maintenir par la diversité de ses interventions qui ne seront certes pas systématiquement des emplois à statut de fonctionnaire mais tout aussi respectables. Et je voudrais dire ce soir à André que si la Ville de Besançon réduit de quelques unités ses effectifs statutaires chaque année, dans le même temps elle a contribué chaque année à créer, à maintenir des dizaines et des dizaines d'emplois. Je regrette que le Maire soit là-dessus trop modeste et ne dise pas ouvertement que la Ville a contribué à créer plusieurs dizaines d'emplois dans les transports urbains par son action, qu'elle contribue à créer des dizaines d'emplois dans les entreprises intermédiaires, dans les entreprises d'insertion en leur passant des commandes, en leur donnant des marchés, en les soutenant financièrement et qu'on ne peut pas rayer cela d'un trait de plume et ne considérer que les emplois de fonctionnaire.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, M. JUSSIAUX nous dit qu'à Une Ambition pour Besançon nous avons de l'estomac. Effectivement, je suis estomaqué ! Pourquoi ? J'écoute bien sagement dans mon coin depuis le début de cette séance pour essayer de comprendre un petit peu quelle est la politique culturelle de votre majorité et qu'ai-je entendu ? D'une part, vous nous avez brandi un article de l'Est Républicain dans lequel on voyait apparaître un certain nombre d'événements culturels et vous nous avez dit : voilà notre politique culturelle. Comme si une politique culturelle pouvait être assimilée à un certain nombre d'événements culturels.

Ensuite, on a entendu, vous-même d'ailleurs exprimer le fait qu'en réalité votre Adjoint sortant avait une politique culturelle que vous aviez cautionnée en cinq axes. J'ai pris soin de noter ces cinq axes et je me suis posé la question suivante : est-ce que je peux arriver à trouver un événement culturel qui ne rentre pas dans ces cinq axes ? Peut-être que je manque d'imagination, mais tous les événements culturels à ma connaissance rentrent dans ces cinq axes. Cela veut dire que ces cinq axes ne peuvent pas constituer une politique puisqu'en réalité c'est une manière comme une autre d'exprimer ou de décrire, tout du moins globalement ce qu'est la culture et ce qu'est une action culturelle. Je n'ai pas vu apparaître du tout de priorité dans l'expression de ces cinq axes et j'attends de la part de M. LIME ou de la part d'un grand spécialiste de l'action culturelle, qu'on me donne un contre-exemple d'une action culturelle qui ne rentre pas dans les cinq priorités citées précédemment. Et puis je viens d'entendre Mme DUFAY. Madame DUFAY ce n'est plus cinq axes, c'est deux axes. Alors j'ai l'impression qu'il y a autant de politique culturelle qu'il y a de membres dans votre majorité et je crois que c'est sans doute un des problèmes majeurs qui fait qu'aujourd'hui il est difficile pour nous de prendre position sur ce projet d'investissement au niveau du Théâtre.

En effet, pour faire des choix aussi importants en terme d'investissement, il faut avoir des critères objectifs de choix et ces critères d'objectifs nous sont donnés par une véritable politique culturelle. Dans le débat qu'a amorcé M. LIME tout à l'heure, on voyait apparaître d'ailleurs l'amorce d'une réflexion et d'un argumentaire pour justifier tel ou tel choix d'investissement. Mais comme on n'a pas de véritable politique, comme on n'a pas pris soin de réfléchir antérieurement à ce que pourrait être une véritable politique culturelle à Besançon, eh bien on est au pied du mur aujourd'hui et je crois qu'honnêtement personne dans cette salle ne peut être capable de dire ce soir quelle est la meilleure solution entre les trois hypothèses que vous évoquez puisqu'on ne sait pas dans quelle situation, dans quel contexte de développement culturel cela s'inscrit. Et celui qui voudrait prendre position ce soir, voter sur votre proposition sans connaître du tout ce contexte, sans avoir réfléchi sur une véritable politique culturelle, prendrait un risque considérable pour l'avenir du théâtre à Besançon.

Il y a une règle en matière de politique, et c'est la règle de la systématique. Il faut faire attention que lorsqu'on travaille sur un système, la somme des éléments du système n'est pas égale au tout. Le

tout peut être inférieur à la somme des éléments lorsqu'on n'a pas de projet. Le tout peut être supérieur à la somme des éléments lorsqu'on a un projet fort, c'est ce qu'on appelle la valeur ajoutée et je crois qu'il est fondamental qu'il y ait des réflexions en profondeur sur cette politique culturelle, qu'il y ait un large débat qui s'instaure avant qu'on engage des investissements sur un avenir, un avenir sur lequel on ne pourra pas revenir avant dix ou quinze ans parce que le montant des investissements est beaucoup trop élevé.

M. LE MAIRE : Que de contradictions dans tous les propos que j'ai entendus mais on en reparlera.

M. BAS : Monsieur le Maire, je voudrais m'adresser à M. JUSSIAUX. Vous êtes, Monsieur JUSSIAUX, un dialecticien remarquable, on le savait mais lorsque vous dites que nous sommes de mauvaise foi de vouloir remettre en cause ce projet parce que nous demandons à ce qu'il y ait un débat, à ce qu'il y ait une orientation générale en matière culturelle et sur l'utilisation de cette salle, je crois honnêtement que c'est vous là qui ne manquez pas d'estomac. M. le Maire disait tout à l'heure, en début de séance, à la suite de l'annonce de la démission de l'Adjoint à la culture que d'ici quelques mois on aurait un grand débat culturel lorsque le nouvel Adjoint serait capable de maîtriser tous les dossiers. On va donc avoir un grand débat culturel dans trois, quatre, cinq ou six mois et d'ici là on aura déjà engagé un axe structurant et déterminant pour la politique culturelle.

Vous disiez Monsieur le Maire qu'il y avait beaucoup de contradictions, en voilà une, c'est qu'on ne peut pas tout à la fois vouloir engager la réfection d'un édifice déterminant et dire qu'on aura ensuite un grand débat sur ce que l'on fera en matière culturelle et comment on utilisera ce potentiel capital.

Pourquoi demandons-nous cela ? Uniquement parce qu'on ne veut pas gaspiller de l'argent. Quand je disais tout à l'heure « chat échaudé craint l'eau froide », je rappelle simplement que lorsque nous avons voté le principe du Musée du Temps à l'origine, le budget était de l'ordre de 22 ou 23 MF et on se retrouve aujourd'hui avec un budget de 70 ou 75 MF on ne sait plus très bien où on en est. Alors on ne devrait pas aujourd'hui nous dire que c'est un projet de 20 MF pour quoi faire et surtout est-ce que ces 20 MF on les tiendra ?

Il n'y a pas vraiment de contradictions, ce n'est pas une opposition systématique, au contraire nous avons demandé à de très nombreuses reprises en séance qu'il y ait une réflexion sur ce théâtre car effectivement il est anormal qu'il soit dans cet état-là, mais c'est un projet qui s'envisage dans la durée, dans la réflexion et dans la concertation.

Mme BULTOT : Je ne voulais pas être très longue mais les réflexions de la droite disant qu'il n'y avait pas de projet culturel dans la gauche font que je vais peut-être m'attarder un peu.

Je ne crois pas qu'un redéploiement budgétaire au demeurant limité peut répondre aux souhaits des uns et des autres qui y vont chacun de leur surenchère. Il y a débat, mais celui-ci doit être conduit dans le calme et la sérénité loin des jeux politiques de l'opposition. Il ne s'agit pas non plus d'improviser en fin de mandat alors que les collectivités locales dont la nôtre, sont confrontées aux reflux des dotations de l'État auxquelles il convient d'ajouter une évolution défavorable de la fiscalité locale. Dans ce contexte, les élus alternatifs pensent inopportuniste de remettre en cause le programme culturel sur lequel nous avons été élus. Pour l'avenir, c'est-à-dire le prochain mandat municipal, et compte tenu de la politique menée par les amis de MM. JACQUEMIN et TOURRAIN à la tête de l'État, politique qui consiste à se désengager et à transférer toute une série de charges assumées jusqu'alors par l'État aux collectivités locales, je crois qu'il convient de prendre le temps de la réflexion pour évaluer plus précisément les réalisations et les besoins socio-culturels de la Ville.

Réfléchir à la politique culturelle de Besançon à l'horizon 2001 avec pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique socio-culturelle ne peut se limiter à un débat sur le fait d'avoir une grande salle, belle salle, moins belle, fusse-t-elle un auditorium. Pour nous, la culture doit être aussi la culture de proximité pas seulement réservée à un microcosme de gens aisés et disponibles. Je pense tout à fait prioritaire de donner les moyens à l'école bien sûr, aux maisons de quartier, aux maisons des jeunes et de la culture, bibliothèques et médiathèque.

Je proposerai donc Monsieur le Maire que pour ce débat à venir, nous ayons un dossier plus approfondi de la structuration de la ville où plusieurs niveaux s'entrechoquent.

Le premier niveau, c'est l'action au niveau des quartiers favorisant l'homogénéité, la participation active et l'expressivité.

Le deuxième niveau, ce sont les équipements de ville tels que le théâtre, le musée et les bibliothèques qui créent un renom de qualité au niveau local, ce sont des instruments de consommation passive demandant une certaine mobilité pour y aller.

Troisième niveau, les grands équipements de prestige essentiellement tournés vers l'extérieur comme le Musée du Temps ou les manifestations comme le Festival de Musique ou les Eurockéennes de Belfort qui sont destinées à ce que le monde en parle. Réfléchir à la complémentarité entre ces trois niveaux, c'est essayer que le modèle de société inégalitaire qui se développe dans nos villes ne soit pas amplifié par une aggravation de l'accès inégalitaire à la culture. Nous devons faire en sorte que l'action culturelle de la Ville ne prenne pas plus une dimension de services qu'une dimension de projets, et pour ce faire, il faut recueillir les informations de base : qui fréquente quoi, qui fait quoi, où et avec qui. Il faut bien définir et comprendre les attentes et les domaines de compétences.

En ce qui concerne les associations qui jouent un rôle irremplaçable notamment envers les exclus de la culture, je suggère qu'une procédure d'évaluation soit mise en place en s'inspirant des principes suivants : une évaluation soutien et non une évaluation sanction : il s'agit de rechercher ensemble un mieux-faire dans un climat de confiance -une évaluation dans la continuité et non dans l'instant, une évaluation action et non une évaluation archive- il ne s'agit pas de faire une étude pour le plaisir de l'étude mais pour comprendre les attentes du public et surtout du non-public, une évaluation objective et non une évaluation engagée parce qu'une évaluation menée par les seuls partenaires Ville et associations engagées dans l'action ferait courir le risque d'une auto-justification de part et d'autre. Il m'apparaît nécessaire d'avoir recours à une équipe ayant la pratique du secteur concerné et reconnue au plan national, et enfin une évaluation contrôlée et non une évaluation sous tutelle. Les expériences démontrent qu'une étude menée sans groupe de pilotage est souvent décevante tant pour le commanditaire que pour ceux qui la font.

Ma seconde proposition concerne les relations entre les villes et les associations. Je serais favorable à un fonds global qui pourrait se diviser en trois pour l'attribution des subventions. Un fonds de garantie, environ 30 % de l'enveloppe globale qui reprendrait le principe que chaque association prétende à une aide minimale pour son fonctionnement et ce fonds correspondrait à un choix politique de reconnaissance du pluralisme associatif, un fonds d'aide aux activités qui serait d'environ 5 % qui part du principe que toutes les associations n'ont pas la même utilité sociale pour la collectivité et que leurs activités ne sont pas du même niveau, un peu comme le sport par exemple, les associations recevraient un classement d'utilité sociale qui pourrait aller du coefficient 2 si elles sont en amicales au coefficient 10 par exemple si elles présentent une utilité exclusive pour la collectivité... Je vais m'arrêter là, je peux faire encore beaucoup d'autres propositions, mais c'était, Monsieur le Maire, les quelques propositions que les élus alternatifs soumettent à la réflexion et il me paraît tout à fait inopportun de céder aux sirènes d'une droite qui à Besançon réclame des

investissements onéreux particulièrement malvenus et injustifiés alors qu'au niveau de l'État elle met en place des mesures de désindexation, de réduction des dotations de l'État aux collectivités locales.

M. PINARD : Je ne vais pas comme notre collègue MAILLARD faire de la systémique mais simplement de l'arithmétique. La culture à Besançon, c'est quand même 111 emplois au titre affaires culturelles générales : Citadelle, Théâtre, Kursaal + 68 pour les bibliothèques, + 52 pour le Musée Classé, j'entends emplois municipaux, + 66 pour le Conservatoire, + 34 pour l'École des Beaux-Arts, ça fait 331. J'ai la conviction, mais je voudrais qu'une étude soit faite, que nous avons à Besançon plus de la moitié des emplois des collectivités locales de la Région en matière de culture. Je demande que cela soit vérifié car on a beaucoup parlé emploi ce soir, mais il est facile de toujours charger cette ville, de l'accuser alors que c'est quand même elle qui porte l'essentiel. Il y a quand même des limites. Donc au vu de ce que donneraient les chiffres globaux sur l'ensemble de la région, étudier pour ce futur équipement à portée régionale ce que les partenaires, État et collectivités apporteraient. Cela me paraît quelque chose d'essentiel et je crois que nous ne savons pas suffisamment dire ce que nous faisons.

Ceci étant, je suis tout autant et même plus que quiconque attaché au Théâtre Municipal. J'y ai fait mes débuts en 1952 pour le 150^{ème} anniversaire de la naissance de Victor Hugo, et je serais ravi si on pouvait y faire quelque chose de sensationnel mais il y a des contraintes auxquelles il faut réfléchir.

M. MEUNIER : Ce n'est pas ce soir qu'on va faire le débat sur la culture. Le théâtre est rempli régulièrement et d'après ce que je sais, très bien rempli. Il est vrai qu'il se doit d'être modernisé, mais nos obligations budgétaires ne nous permettront pas aujourd'hui comme dans les années futures de faire un théâtre de prestige. Il faut donc revenir à des choses simples, sérieuses. Pour cela, je vous encourage, Monsieur le Maire, à maintenir ces engagements d'études et bien entendu au fur et à mesure de ces études de nous tenir informés. Mais je crois qu'il faut moderniser le théâtre avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui.

M. MATHIEU : Je ne veux pas allonger le débat. Je veux simplement dire mais d'une manière un petit peu ferme, que je ne me sens absolument pas engagé par les propos de Martine BULTOT tout à l'heure. Il me semble avoir déjà entendu des choses comme cela et c'est avec de tels propos que je me retrouverai, connaissant mes goûts et mes engagements, quelque part pas loin d'un endroit où en enferme. Ça ne me plairait pas du tout. Je fais partie de la majorité mais ça, ce n'est pas ma majorité, il faut bien que ce soit clair.

M. FERRÉOL : Je voudrais faire quelques remarques sur les propos qui ont été tenus et en particulier sur la façon d'engager ce débat réclamé par tout le monde si l'on en croit les intervenants.

Il me semble qu'au départ, il y a une façon de réclamer le débat ou d'organiser un débat que je ne trouve absolument pas satisfaisante, qui est une façon polémique, excessive. Or, lorsqu'il y a l'occasion d'un débat, celui-ci n'avance pas. Exemple : lorsque Marie-Marguerite DUFAY, Bernard LIME et le Maire ont parlé tout à l'heure de projets culturels et d'axes culturels, on a cité cinq secteurs prioritaires. Marie-Marguerite DUFAY a donné deux priorités en terme d'action, d'axe qui je vous le rappelle était la démocratisation culturelle, disons le développement culturel et le travail sur l'image de Besançon. Donc faire comme si on ne s'entendait pas et faire comme s'il n'y avait pas de politique culturelle à Besançon, ce n'est pas sérieux.

Finalement, s'il y a problème aujourd'hui c'est parce qu'il y a eu à Besançon une politique dynamique en matière culturelle. Cela paraît paradoxal, mais prenons le domaine de la lecture publique ; il y a eu volonté des équipes précédentes et de cette équipe d'affirmer la lecture publique comme un axe majeur du développement culturel parce que justement accessible à tous. Maintenant il y a une demande sociale et culturelle extrêmement forte dans ce domaine qui fait qu'on est obligé

de faire des choix en fonction des limites budgétaires. On pourrait faire la même remarque pour le domaine théâtral, et je mets au défi quelqu'un ici de donner l'exemple d'une ville de 100 000 habitants qui a, dans ses murs, un Centre Dramatique National de grande qualité, une scène nationale l'Espace Planoise, le Centre de Rencontres, une compagnie comme le Théâtre de la Roulotte, le Cirque Plume, et je peux en citer d'autres, cinq compagnies qui sont d'un niveau national dans une ville de 120 000 habitants. C'est une richesse qui n'est pas le fruit du hasard, c'est parce qu'il y a eu au préalable des gens qui se sont battus pour ce dynamisme.

Les questions qui ont été posées par Bernard LIME étaient de vraies questions et tu me permettras Gérard de ne pas être tout à fait d'accord avec toi. Je crois qu'il ne faut pas le réduire uniquement à un choix de type financier. Je pense que Bernard LIME a eu le mérite de nous poser ces questions qui, en partie, sont nouvelles, que se posent d'ailleurs d'autres collectivités locales.

La Ville de Besançon est en train de réfléchir sur son projet 2001 et il me semble qu'un débat pourrait réunir l'ensemble des Conseillers, l'ensemble des acteurs culturels s'ils le souhaitent parce qu'on n'a pas toujours toutes les réponses parfaites, il y a aussi beaucoup de contradictions, y compris dans la position que vous avez formulée Monsieur JACQUEMIN de créer un nouveau centre culturel. Je pense qu'il y a possibilité de réunir des gens de bonne volonté autour d'une table pour vraiment construire ce projet de 2001 sans polémique.

M. LE MAIRE : J'ai encore deux intervenants. M. JACQUEMIN sera le troisième, mais je crois qu'il faut conclure car on a largement débattu les uns et les autres.

M. NACHIN : Je ne peux pas laisser Gérard JUSSIAUX travestir ma pensée et ce que j'ai dit. J'ai centré mon intervention sur le plan strictement économique en indiquant que mon choix était pour la solution éventuellement la plus onéreuse parce que la plus prestigieuse et qu'elle était créatrice d'emplois, non pas d'emplois de fonctionnaires. Quand on investit 80 MF ou 100 MF par exemple dans la construction du tunnel sous la Citadelle ou dans le Musée du Temps ou dans le Théâtre, on crée des emplois et pas seulement, cela me paraissait évident, des emplois de fonctionnaires.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, je crois que le dialogue est largement engagé ce soir et ne se terminera pas, c'est bien évident. Moi je veux vous dire simplement la chose suivante qui va motiver mon vote : cela fait des années que je vous demande, avec une association que je préside, qu'on fasse les travaux nécessaires au théâtre. Sans doute qu'à une époque, on souhaitait refaire un théâtre à l'identique de ce que nous avons connu, mais je crois aujourd'hui que la période est difficile pour les finances locales. Je ne vais pas relancer le débat sur ce point car tout le monde s'est exprimé. Je crois que pour les problèmes de sécurité, pour qu'on ait un Théâtre Municipal convenable et en réfléchissant bien sûr aux travaux maximum qu'on peut y faire, je voterai pour cette proposition à titre personnel. Je crois qu'il est absolument indispensable aujourd'hui de faire l'effort nécessaire pour ce théâtre qui est un théâtre régional. Je voterai donc ce projet que vous proposez ce soir en demandant qu'il y ait effectivement une poursuite de la réflexion avec les services pour l'améliorer au maximum.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je suis obligé de reprendre la parole notamment parce que j'ai été un peu apostrophé sur les problèmes de fiscalité locale. Mais ce que je veux dire d'abord c'est que les échanges qui ont eu lieu ce soir démontrent à l'évidence que le débat est nécessaire et qu'il n'est pas fini, Claude SALOMON vient de le dire. Et je dirais peut-être Monsieur le Maire, que vous rendez peut-être un bien mauvais service à la qualité du débat sur ce sujet important de la culture en ne le maîtrisant pas puisqu'il a eu lieu spontanément à l'occasion d'un dossier concernant un équipement important, certes, mais qui n'est pas pour autant un équipement qui touche l'ensemble des activités culturelles. Je vois bien qu'aujourd'hui il y a nécessité d'un débat plus large mais que je souhaite aussi organisé car à tant autour de la table nous n'arriverons pas à dégager des idées forces.

En ce qui concerne la fiscalité locale, la décentralisation est engagée depuis 1982. Elle a toujours suscité, vous le savez bien, le reproche des collectivités locales, de ne pas être accompagnée des moyens financiers en rapport au transfert des compétences. Aujourd'hui, on est dans un contexte différent. Il faut tout de même bien que nous comprenions tous que la récession économique que nous vivons entraîne naturellement des réductions de rentrée fiscale, des réductions d'assiette et la Ville de Besançon, comme les autres communes, n'échappera pas dans les années qui viennent à la réduction d'assiette de la fiscalité. Je demande d'ailleurs, puisqu'on entre dans une période de préparation budgétaire, qu'au cours des discussions d'orientations budgétaires, nous ayons des simulations des réductions d'assiette qui ne manqueront pas de se produire pour éclairer la difficulté de la situation. C'est de l'arithmétique, comme dit M. PINARD, ce n'est pas autre chose.

Au niveau de la loi de finances, nous avons engagé au sein même de la Commission des Finances un débat avec M. SARKOZY, donc le Gouvernement pour voir comment certains points qui apparaissent effectivement assez difficiles, comme par exemple la réduction du fonds de compensation de la TVA, pouvaient être un peu amendés car on voit bien aujourd'hui les difficultés que cela entraînerait. Une toute petite remarque : il faut savoir que la DGF calculée, et ça vous le savez bien, sur l'année en cours, l'a été à partir d'une hypothèse de croissance de 2,6 % ; en faisant l'hypothèse de rentrées fiscales qui n'ont pas eu lieu, il est naturellement évident que ce calcul-là doit être corrigé. Voilà ce que je voulais dire sur la fiscalité locale, mais le débat est ouvert aujourd'hui à l'Assemblée, où tout le monde a bien conscience de la difficulté du sujet.

En conclusion, Monsieur le Maire, et pour en revenir à ce projet, nous n'avons pas un dossier bien ficelé ce soir puisqu'il peut, vous l'avez dit vous-même, nécessiter des variantes. Nous n'avons pas non plus une estimation très détaillée de ce projet sur lequel vous nous demandez de délibérer, alors que les uns et les autres nous demandons un débat. Aussi je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE : Je vais déjà essayer de remettre les choses à leur place. Vous vous êtes longuement exprimés sur la politique culturelle ; or ce n'était ni le lieu ni l'heure. Je voudrais quand même rappeler que le Théâtre, tel qu'il est actuellement, ne répond plus aux normes de sécurité et vous me demandez de repousser encore d'un certain nombre d'années les aménagements indispensables pour le remettre aux normes ! Notre projet est de commencer par remplacer le toit et le plafond, de réaliser le désenfumage, toutes conditions de sécurité absolument indispensables. Vous me dites ensuite qu'on a honte d'entrer dans ce théâtre parce que les fauteuils ne sont pas beaux, parce qu'on y a trop chaud, parce que ceci, parce que cela... On a prévu aussi le minimum pour remplacer les fauteuils, aménager un petit peu la fosse d'orchestre, c'est-à-dire ce qui est demandé par tous ceux qui fréquentent le théâtre et j'en suis et j'écoute ce que disent les Bisontins et ceux qui fréquentent ce théâtre. Ils me disent tous la même chose : il faudrait au moins faire un petit ravalement, c'est indispensable. C'est ce qui est proposé ici, rien de plus, mais pourquoi attendre une politique culturelle globale pour faire ces travaux-là ? Le théâtre est utilisé 186 jours par an dont 56 jours, soit 30 % par le lyrique, mais les autres jours qui fréquente le théâtre, qui occupe le théâtre ? Des associations, des arbres de Noël, c'est un lieu où la Ville peut mettre à disposition, même gratuitement 1 000 places pour les manifestations les plus diverses. On continuera à faire de ce théâtre ce qui se fait actuellement et on l'occupera un jour sur deux. Il y a le problème du lyrique qu'on va revoir, on rediscutera du contrat, c'est très clair, mais pour le reste, vous ne pouvez pas laisser ce théâtre dans l'état actuel où il se trouve et refuser de faire le minimum de travaux pour un coût de 20 MF.

Je préciserai à Mme FOLSCHWEILLER que cela fait plus de 18 mois que j'ai demandé à mes services techniques de me fournir un dossier d'études sur le réaménagement minimum de ce théâtre. Récemment ils m'ont indiqué qu'ils allaient faire plusieurs propositions. J'ai donc réuni personnellement la commission des travaux et la Commission Culturelle et c'est là que nous avons expliqué les différents choix dont j'ai parlé en début de séance. Ce n'est pas tombé du ciel. Ce n'est

peut-être pas dans le rapport parce que le Maire dans cette commission a retenu la proposition qui convient le mieux à cette période que nous vivons de difficultés financières, budgétaires, etc. Vous ne pouvez pas vous permettre dans les dix ans qui viennent de continuer le Musée du Temps, de faire les aménagements indispensables à la Bibliothèque et à la Médiathèque que nous voudrions regrouper, ce sera dans le projet 2001 aussi, ça fait deux investissements importants en matière de culture qui sont déjà prévus ici ou là, et vous ne pouvez pas rajouter encore une soixantaine de millions pour avoir un théâtre de prestige.

C'est vrai qu'à cause de la scène, on refusera telle production de René LOYON une fois sur cinq, huit ou dix. Mais pour ajouter les 4 mètres qui manquent, il faut réaliser des travaux pour 60 MF et attendre pour cela à peu près trois ans. Je ne peux pas faire ce choix ! Je voudrais bien, moi aussi, un théâtre de prestige, cela me plairait énormément mais financièrement et en fonction des urgences, on ne peut faire autre chose que les travaux indiqués.

Pour répondre à M. JACQUEMIN, c'est un avant-projet sommaire, c'est-à-dire qu'on n'a pas chiffré telle ou telle chose puisqu'on vous dit qu'on va se rapprocher d'un bureau d'études, etc. C'est un architecte de la Ville qui a étudié ce dossier, qui est allé voir un certain nombre de théâtres et qui a dit ce que l'on pouvait faire.

Pour moi, le choix est fait, c'est pourquoi je vous propose ce programme. J'y ai ajouté les variantes qu'on étudiera parallèlement mais pour l'instant c'est la seule possibilité qui s'offre à nous pour que ce théâtre continue de recevoir non pas simplement le lyrique et Lionel PATRICK, mais aussi les associations, compagnies théâtrales, etc. On ne peut ni le fermer deux ans, ni attendre quatre ans pour le mettre dans des conditions normales. Et vous savez Monsieur BAS, je ne propose pas cela en fonction d'une échéance électorale, je n'ai pas besoin de cela. Moi, je pense simplement au confort de tous les Bisontins. Les spectateurs qui assistent maintenant à un opéra ou à un spectacle de DEVOS par exemple, le font dans de mauvaises conditions ; dans 18 mois, ce ne sera plus le cas. Voilà la raison pour laquelle j'ai peut-être un petit peu forcé pour que cela aille vite.

Certains d'entre vous se sont plaints de manquer d'informations, mais nous en avons très largement parlé en Commission Culturelle et je fais confiance aux services techniques qui ont préparé ce dossier, ils le compléteront. On vous présentera un avant-projet détaillé en décembre. Si vous voulez refuser l'avant-projet détaillé, vous le ferez à ce moment-là. Moi je demande qu'on mette sur les rails ce projet de rénovation du théâtre dans des conditions qui m'apparaissent les meilleures actuellement, on n'a pas d'autres choix.

Certains d'entre vous songent déjà à augmenter la fiscalité mais on hésite après à voter un budget ! Nous avons fait des promesses en matière de pression fiscale et elles seront tenues même si depuis quatre ans les conditions ont changé.

Il ne faut pas oublier aussi que nous avons des salles de spectacles en nombre important. Il y a le Kursaal à côté qui est utilisé très largement, l'Espace Planoise, le Centre Dramatique National dont nous allons reparler. Pour ce dernier, l'État en prend une bonne part, la Région en prend une part et c'est plus facile pour nous parce que nous avons là une part minimale. Il y a encore tous les lieux culturels à travers la ville que vous connaissez et qui me paraissent pour l'instant suffisants.

On a parlé de salles de concerts, d'auditorium, etc. On a toujours été opposé à un auditorium c'est-à-dire une salle qui serait destinée à de la musique, de la musique classique, le festival etc., nous ne pouvons pas nous permettre un gros investissement uniquement pour une telle réalisation avec une utilisation relativement faible. Je pense qu'il faut une salle de concerts en direction de la jeunesse, une salle rock de bonnes dimensions qui pourrait être implantée à Planoise, aux abords de la patinoire, de la piscine plus tard... mais rien n'est décidé. C'est une idée qui m'est passée dans la tête

lorsque le journaliste m'a interrogé, mais on peut très bien imaginer transformer une friche industrielle en une salle destinée aux jeunes avec en plus la possibilité d'une polyvalence, c'est-à-dire que quinze jours par an au moment du festival ou trois ou quatre fois dans l'année à propos d'un gros événement musical, on puisse transformer cette salle avec un plancher en une salle à l'acoustique correcte, en une salle de concerts classiques. C'est fort possible, il existe maintenant des méthodes de transformation, de salles polyvalentes qui le permettent. On peut s'orienter là encore dans les dix ans qui viennent en direction des jeunes vers une salle qui compléterait les salles existantes.

C'est vrai que nous n'aurons pas une belle et grande salle de prestige. Je crois qu'on a vraiment une très grande variété dans la culture alors ne dites surtout pas que la Ville ne consacre pas ses énergies, ses réflexions et de l'argent à sa politique culturelle qui est une politique globale je le répète, même si on est resté très longtemps ce soir sur le théâtre parce que c'est le point de fixation de la culture aujourd'hui.

Mme FOLSCHWEILLER : Je n'ai eu aucune réponse aux questions que j'ai posées par rapport au plan de financement et aux discussions qu'il aurait pu y avoir avec les partenaires financiers éventuels...

M. LE MAIRE : Ça va venir. Il s'agit ce soir d'un avant-projet sommaire. En décembre, vous aurez à examiner un avant-projet détaillé qui comportera les renseignements que vous souhaitez.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers votant contre et 14 s'abstenant), adopte les propositions du Rapporteur.